Les femmes burkinabés face à l'économie marchande

M.-H. Dabat, D. Ouedraogo, F. Yoda, M. Zongo

In Hélène GUETAT-BERNARD Coordinatrice, FEMININ-MASCULIN GENRE ET AGRICULTURES FAMILIALES, éditions QUAE, 2014, p205-217

L'économie marchande comprend tout travail générant un produit commercialisable. Le premier type de travail correspond à des activités souvent non rémunérées que les femmes assument dans les activités génératrices de revenus de l'exploitation familiale. Au Burkina Faso, d'après plusieurs documents officiels, les femmes assureraient près de 75 % de la production vivrière[1]. Le deuxième type d'activités est la production de denrées alimentaires réservées à l'autoconsommation de la famille, dans l'accomplissement de leur rôle reproductif au sein d'une économie de subsistance. Le troisième type recouvre celles entreprises en dehors de la cellule familiale. Ces différentes activités féminines interagissent nécessairement. Les travaux conduits au Burkina Faso[2] montrent toute l'actualité du diagnostic établi par le chapitre rédigé par Marcella Villareal dans cet ouvrage : difficulté d'accès aux ressources, fragilité du droit d'usage des terres dont les parcelles sont petites et dispersées, etc. Le GRET, ONG française qui appuie plusieurs groupements de transformatrices de karité et leurs fédérations, pointe les difficultés rencontrées par les femmes dans le processus de production du savon à partir de cette plante : l'inégale division du travail au sein de la famille empêche une production régulière, surtout en période hivernale où les femmes passent une bonne partie de leur temps dans le champ familial ; les noix n'appartiennent pas aux femmes car les hommes sont les propriétaires des terres sur lesquelles se trouvent les arbres ; peu de femmes disposent de moyens de déplacement (vélos, charrettes) pour effectuer parfois de longues distances ; le déplacement pour l'acquisition de la soude caustique et l'huile de coco à Ouagadougou requiert au préalable l'autorisation de l'époux ; les femmes n'ont pas de pouvoir de décision pour la recherche des marchés et se voient imposer un prix non rémunérateur par les grossistes. Le cas du sésame est également éclairant. L'ONG française Tech-Dev et ses partenaires locaux diagnostiquent plusieurs difficultés à surmonter pour que l'expérience de diversification des activités des femmes vers la culture et la commercialisation du sésame et l'extraction de son huile soit durable : le calendrier quotidien des femmes est très chargé, surtout en saison des pluies ; elles utilisent toujours un équipement de labour rudimentaire car l'accès aux équipements performants comme la charrue reste difficile ; la plupart des terres octroyées aux femmes ne sont pas propices à la culture du sésame.

L'État burkinabé a adopté en 2009 une politique nationale de promotion de l'approche genre (Politique nationale genre[3]) avec l'objectif de « réduire les inégalités et iniquités de genre et d'assurer aux hommes et aux femmes la sécurité essentielle pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ». La lutte contre les inégalités de genre et pour la participation des hommes et des femmes au développement du pays est également inscrite

[1] Cette proportion ou une valeur assez proche est affichée dans plusieurs documents issus de l'administration sans qu'aucune méthodologie claire pour son obtention ne soit cependant explicitée.

[2] Notamment dans le cadre du projet Fonds de solidarité prioritaire (FSP) « Genre et développement économique » financé par le ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE, 2010-2012).

[3] Qui est défini dans ce document de la façon suivante : « Le genre se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme et aux différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôles, de statuts et de fonctions sociales attribuées et culturellement justifiées et qui évoluent dans le temps et dans l'espace. Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable » (Politique nationale genre, 2009).

dans le texte de politique économique nationale en vigueur : la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (Scadd, 2011-2015).
Dans ces documents politiques, le pari est généralement fait que les femmes pourront améliorer leur statut et leurs conditions de vie en s'insérant plus et mieux dans l'économie marchande. L'hypothèse est faite que leur accès à un revenu monétaire plus important est l'un des principaux moteurs pour leur autonomisation et pour la réduction des inégalités avec les hommes. Pourtant la réalisation de ces ambitions politiques peut être questionnée au vu de la réalité. Ce chapitre propose une lecture socioéconomique de quelques problématiques liées à l'insertion des femmes dans plusieurs filières agrosylvopastorales au Burkina Faso. Puis il apporte une contribution propre à la réflexion à partir de travaux en cours qui visent à mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de projet dans le nord du pays.

1. Une intégration peu durable des femmes dans l'économie marchande

Les quelques exemples suivants de filières au Burkina Faso illustrent les difficultés des femmes à développer de façon durable certaines activités économiques et sont riches de plusieurs enseignements : l'insertion des femmes dans des réseaux marchands peut avoir des effets pervers en perturbant brutalement l'organisation sociale traditionnelle et n'entraîne pas toujours une amélioration de leur statut social ; cette insertion peut être remise en question si elle porte atteinte aux intérêts des hommes.

1.1. Perte d'autonomie des femmes dans l'économie laitière

Même si traditionnellement le travail des hommes est très étroitement associé à la gestion des troupeaux dans les sociétés pastorales, l'un des rôles non négligeable des femmes se situe au niveau de l'entretien des jeunes animaux restés au campement (Thebaud, 2002). L'activité pastorale obéit à des logiques de production nécessitant un apport important des femmes : entretien des animaux (soins, alimentation, abreuvement, etc.), mais aussi transformation et commercialisation des produits dérivés de l'élevage. Les femmes sont gestionnaires du lait en Afrique de l'Ouest, en lien avec deux de leurs fonctions : la reproduction et l'approvisionnement du foyer (Pointing et Joekes, 1991). Elles contrôlent ainsi la répartition du lait entre les animaux et les humains (Diallo, 2011). Ce sont aussi les femmes qui transforment le lait en beurre, en fromage et parfois en savon (Puget, 1999) ; elles travaillent également les peaux (fabrication d'outres pour le transport de l'eau par exemple). La plupart des produits issus de la transformation sont destinés à la commercialisation et sont une source de revenus pour les femmes. En transformant le lait, elles maîtrisent une part importante de sa valorisation sur les marchés locaux (Thebaud, 2002).
Traditionnellement, l'homme n'a aucun droit sur le lait, dont l'image est liée à celle de la maternité. Mais cette règle sociale ne tient pas toujours dans la pratique. Elle est généralement respectée tant que les revenus générés restent modestes. Il arrive que les hommes s'accaparent le lait lorsque les enjeux deviennent plus importants. L'exemple de Sambonay dans la province du Seno au nord du pays est révélateur. Suite aux actions d'un programme de recherche développé au milieu des années quatre-vingt-dix par l'Institut de l'environnement et de la recherche agricole (Inera), la production laitière des vaches a considérablement augmenté en saison sèche, grâce à l'apport d'un complément alimentaire (tourteau ou graine de coton), au point de dépasser les besoins des familles (Diallo, 2011). Celles-ci ont décidé de vendre les surplus à une mini-laiterie située à une quarantaine de kilomètres. Cela a permis de vendre une plus grande quantité de lait que celle que les femmes écoulaient habituellement et de générer des revenus plus importants. Pendant le temps qu'a duré le projet, il y a eu progressivement une appropriation par les hommes du rôle de gestion du lait. La collecte pour alimenter la laiterie a privé temporairement les femmes de leur principale source de revenu. La livraison de tout le lait à la laiterie a également empêché les femmes d'extraire le beurre et diminué la consommation familiale les jours de collecte. Traditionnellement, l'épargne tirée

de la vente du lait et du beurre par les femmes durant tout l'hivernage (environ deux mois et demi) se situait entre 5 000 et 11 000 F CFA alors que la vente à la laiterie générait mensuellement entre 30 000 et 40 000 F CFA.
Les hommes ont expliqué qu'ils étaient les chefs de famille et que, de ce fait, ils avaient le droit de gérer des revenus devenus très importants. Dans leurs discours, les femmes ne font pas ressortir cela comme une privation, indiquant qu'elles trouvaient normal que la gestion revienne aux hommes. Elles montrent par là un manque de confiance dans leur aptitude à gérer de façon autonome cette nouvelle activité devenue pourvoyeuse de revenus importants. Des faits similaires ont pu être analysés au Tchad lors de la mise en place d'un projet visant l'approvisionnement laitier de la capitale (Boutinot, 2000) et au sein des filières karité et sésame au Burkina Faso. Ainsi, dans bien des contextes, que ce soit en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, les maris ont tendance à écarter leurs épouses et à se substituer à elles quand une activité devient rémunératrice dans le circuit moderne organisé (Droy, 1990).
Plus généralement, cet exemple du Sahel burkinabé montre comment disparaissent certains droits reconnus par l'ensemble du groupe que les femmes possédaient traditionnellement et qui se maintenaient. De nos jours, avec la monétarisation croissante de l'économie rurale et la dégradation des ressources naturelles, il y a diminution de la production vivrière et une perte d'activités chez les femmes. La vente de lait et de produits dérivés constituaient l'unique support économique de femmes peules, la perte de bétail et les changements survenus dans l'économie pastorale ont porté atteinte à leurs droits laitiers. De même, lors de sécheresses, la pratique sociale du don d'une vache comme dot au mariage est remplacée par un don monétaire. Il s'ensuit une perte de revenus pour les femmes mais aussi une érosion de leur rôle dans les relations sociales qu'elles entretiennent, entre autres, grâce au bétail et au lait. Ces altérations sont particulièrement ressenties chez les femmes dont l'accès au foncier est difficile (Diarra et Monimart, 2006). A terme, cela se traduit par une diminution progressive de l'autonomie des femmes et une précarisation de leur statut.

1.2. Conflit entre des organisations traditionnelles et modernes dans l'économie du karité

Le beurre de karité est issu d'un savoir-faire ancestral des femmes burkinabé transmis entre générations. Il fait traditionnellement l'objet d'une consommation alimentaire locale (Carney et Elias, 2006). Depuis quelques années, l'État et l'aide internationale œuvrent à donner à ce produit une importance commerciale pour lutter contre la pauvreté des femmes (Sankara, 2006). Plusieurs ONG et projets appuient les groupements féminins de productrices de beurre de karité (organisation des femmes, amélioration technique, maîtrise de la qualité et de la réglementation et respect des normes, etc.) pour leur permettre d'exporter sur le marché international en expansion, notamment celui des produits cosmétiques. Malgré la surcharge de travail des femmes, leur manque de moyens de déplacement et l'absence de droits de propriété sur la ressource, l'activité de plusieurs groupements s'est développée et modernisée, ce qui a eu des implications dans les rapports sociaux entretenus par ces femmes avec leur entourage familial. Saussey *et al.* (2008) et Sankara (2006) montrent que les nouveaux collectifs créés sont adaptés pour répondre à des impératifs marchands et monétaires, mais qu'ils se heurtent à des normes sociales d'échanges et de reconnaissance qui ne sont pas forcément compatibles avec l'amélioration de la condition des femmes.
Les femmes ont du mal à se retrouver dans les pratiques d'appui financier proposées par les projets qui n'obéissent pas à la même logique de redistribution que les tontines et autres groupes d'entraide qu'elles connaissaient. De même, alors que les femmes étaient habituées à des collectifs dont les règles de fonctionnement étaient basés sur des critères de parenté ou culturels, les associations sont dirigées par des bureaux dont les membres sont élus ou par des femmes dominantes souvent issues du milieu urbain (Sankara, 2006). D'après Chalfin (2004 ; cité par Saussey *et al.*, 2008), les femmes suivent traditionnellement un système de règles

lignagères et générationnelles (position du mari, âge, rang d'épouse, aînée ou cadette, etc.), les plus jeunes constituant la force de travail, les femmes en âge de procréer la source de capital et les femmes âgées la source de connaissance. La finalité même de l'activité change. Traditionnellement, la fabrication du beurre était source de cohésion sociale ; or aujourd'hui, l'activité est déterminée par les critères de performance technique et l'aptitude à satisfaire un marché. L'amélioration de la situation économique des femmes peut même créer des tensions dans le ménage où dominent des règles de droits inégaux et où les relations de genre confèrent aux femmes un statut inférieur à celui des hommes. Or, si les femmes sont d'accord pour accéder à de nouvelles ressources, améliorer leurs revenus individuels et avoir une meilleure reconnaissance sociale de leur travail et de leurs compétences, d'après Saussey *et al.* (2008) elles ne souhaitent pas forcément que cela remette en cause l'ordre social dans leurs groupes d'appartenance.

Par ailleurs, comme pour le lait, l'intérêt économique mais aussi l'allongement des circuits de commercialisation vers les pays du Nord ont fait entrer les hommes plus massivement dans la filière karité. En effet, ceux-ci sont plus présents que les femmes dans les activités de collecte, de stockage, de transport et d'exportation des amandes et du beurre, qui supposent de disposer de capital et d'avoir une bonne connaissance des réseaux. Les changements induits par l'importance commerciale du beurre se répercutent dans la division sexuelle du travail, les hommes n'interviennent pas dans le processus de production du beurre mais ils s'approprient un rôle décisif et stratégique dans le circuit des amandes (Sankara, 2006). Les productrices de beurre sont dépendantes de ces opérateurs, ne négocient pas toujours les prix à leur avantage et sont exposées au paiement différé de leur production. Ces nouveaux arrivants dans la filière karité, disposant de moyens financiers, achètent les amandes aux femmes à bas prix à la récole — à un moment, la période de soudure, où elles ont de gros besoins financiers — puis ils les revendent beaucoup plus chères. Ceci est moins vrai pour le beurre biologique équitable pour lequel les circuits sont assez courts entre les femmes productrices et les importateurs étrangers. Au final, malgré l'émergence de nouvelles filières agroalimentaires, malgré leur savoir-faire, instrumentalisé par les projets, et leur plus grande insertion aux marchés, les productrices d'amandes et de beurre de karité au Burkina Faso n'améliorent pas toujours leurs revenus ou obtiennent difficilement la reconnaissance sociale à laquelle elles aspirent.

1.3. Un partage de la ressource halieutique à l'avantage des hommes

Contrairement aux filières lait et karité où la dynamique en aval et la perspective de revenus créent une rivalité entre les genres, dans la filière poisson, le même type d'effet se produit en amont. Depuis quelques années, la ressource halieutique stagne au Burkina Faso et les importations de poisson bas de gamme sont devenues majoritaires pour assurer la consommation domestique, notamment en milieu rural ; elles sont passées de 5 000 t à 20 000 t au cours des deux dernières décennies pour un marché national de l'ordre de 30 000 t. Pourtant, le poisson pêché dans les points d'eau du pays est très apprécié des consommateurs, notamment urbains. Au milieu des années 2000, le prix du kilogramme de tilapia a augmenté et même dépassé celui du bœuf, provoquant une surpêche dans certains points d'eau et la diminution de la taille des prises. La stagnation, voire la diminution, des volumes pêchés et l'augmentation du prix du poisson créent des conflits récurrents entre les mareyeurs de Ouagadougou et les transformatrices locales qui se disputent la ressource auprès des pêcheurs aux barrages de la Kompienga (région Est) et de Bagré (région Centre-Est), principales zones de pêche du pays. Les mareyeurs achètent aux pêcheurs les belles prises et se rabattent désormais aussi sur des poissons plus petits pour remplir leurs camions à destination de la capitale alors que ceux-ci étaient traditionnellement dévolus aux transformatrices locales. Les femmes manquent de matière première pour faire fonctionner leurs fours à séchage et leurs revenus s'amenuisent alors qu'elles avaient déjà des marges faibles comparées à d'autres acteurs de la filière.

2. Mesure des évolutions de la condition féminine, un cadre d'expérimentation

La mesure de l'évolution de la condition des femmes, comme point de départ ou résultat des actions d'appui, est indispensable pour orienter les décideurs et les autres acteurs du développement qui œuvrent dans ce domaine. Les données permettant l'évaluation sont généralement rares, et il est difficile d'apprécier l'efficacité des efforts consentis à la réalisation des objectifs et des engagements en faveur de l'égalité de genre. Cette évaluation est complexe car son champ d'application concerne aussi bien la répartition des tâches, l'accès aux ressources, les décisions liées à l'exploitation, les gains et leur utilisation, que l'implication dans la vie sociale, publique, associative, politique locale, etc. La littérature sur les indicateurs de genre est importante (quelques références : Chant, 2006 ; Esplen et Bell, 2007 ; Aguilar, 2004 ; Rotondo et Vela, 2004 ; plusieurs travaux de la FAO et du Pnud) mais elle est particulièrement limitée sur la question de l'évaluation de l'évolution des inégalités de genre dans les filières agricoles.

Il n'existe pas de méthode absolue et universelle pour la construction des indicateurs de genre. Si des principes peuvent être fournis par la littérature et les expériences, au final c'est à partir de la pratique et de la connaissance des acteurs concernés que les indicateurs peuvent être affinés. La définition des indicateurs n'est pas qu'un exercice technique, elle doit faire l'objet au préalable d'une analyse fine du contexte et d'une validation collective et participative avec les acteurs du dispositif.

C'est l'objet du travail en cours dans un projet de développement dans le Sahel, région la plus septentrionale du Burkina Faso et traditionnellement zone de production pastorale. Dans cette région, la culture maraîchère est pratiquée en saison sèche par les femmes peules et songhaïs[4] autour des points d'eau, pour la plupart non permanents. C'est une activité importante car elle contribue à améliorer l'état nutritionnel des populations mais aussi pour son caractère mobilisateur et rémunérateur pour les femmes. La promotion de la filière oignon en particulier est prioritaire dans les orientations du gouvernement[5] car elle présente un potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté. Le Programme d'alimentation des villes par l'agriculture familiale (Pavaf, 2012-15) appuie, dans la province de l'Oudalan, le développement des activités de stockage de l'oignon et le renforcement des capacités des organisations professionnelles pour le commercialiser. L'objectif est de diversifier et d'augmenter les revenus des productrices en vendant l'oignon sur les marchés urbains, demandeurs, rémunérateurs et en croissance, mais aussi exigeants et concurrentiels. La méthode proposée est d'adapter et de mettre en place le modèle Esop (Entreprises de services et organisations de producteurs) développé avec succès sur d'autres produits par le Centre international de développement et de recherche (CIDR), ONG française, dans plusieurs pays de la sous-région dont le Burkina Faso. Le programme porte également une attention particulière à la réduction des inégalités femme-homme. En effet, les systèmes socioculturels de la province accordent une place prépondérante aux hommes. Les femmes travaillent beaucoup et disposent d'une autonomie financière limitée et d'une reconnaissance sociale faible, bien qu'elles soient au cœur des processus de développement. Le programme, *via* les actions du réseau Femmes en action (RFA), souhaite agir sur les leviers socioculturels qui freinent l'exercice de ces activités à l'aide d'une approche innovante (renforcement des capacités des acteurs locaux du programme, ateliers d'écoute et de sensibilisation, actions et diffusion d'expériences, implication des maris, etc.).

[4] Les Songhaïs sont des agriculteurs sédentaires peuplant les rives de tout le moyen Niger. Premiers Noirs islamisés, ils ont fondé au XIVe siècle l'empire le plus vaste et le plus puissant de l'Afrique de l'Ouest. Tandis que l'élevage est dominant chez les Peuls, peuple nomade.

[5] Voir, par exemple, le document de Stratégie de développement rural à l'horizon 2015.

Afin de mieux connaître le contexte et d'initier la réflexion sur les indicateurs à retenir pour orienter et analyser l'impact de cette composante du projet, une enquête de référence a été réalisée au mois d'avril 2012. Elle a porté sur un échantillon composé de 120 femmes choisies de façon aléatoire : 40 femmes songhaïs pratiquant le maraîchage dans le village de Saouga, 40 femmes songhaïs témoins ne pratiquant pas le maraîchage dans le village de Saouga, 40 femmes peules pratiquant le maraîchage dans le village de Bidi. La mixité de cet échantillon découlait de la volonté de traiter globalement les réponses de ces trois groupes mais aussi de les comparer pour analyser des différences de comportements et de situations des femmes qui pourraient être expliquées par des facteurs culturels et par la pratique du maraîchage, en vue de mieux comprendre le processus d'appropriation de cette activité et ses effets.

Ce chapitre se limite au traitement de trois types de résultats préliminaires. Un premier résultat est que l'activité économique des femmes ne se substitue pas mais se rajoute aux tâches domestiques, la situation devenant très difficile pour les femmes dans les ménages où les enfants sont jeunes et dans les ménages où elles sont peu nombreuses. En effet, les activités domestiques restent très largement le fait des femmes (figure 15.1). Les activités économiques les plus pratiquées à l'échelle des ménages sont la culture des céréales, du niébé, de l'oseille, du gombo, et l'élevage des bovins et des petits ruminants (plus de 80 ménages sur 120 ménages de femmes enquêtées, figure 15.2). La culture des céréales (autres que le sésame) et l'élevage des bovins et des petits ruminants sont beaucoup le fait des hommes mais dans un grand nombre de ménages, ces activités sont pratiquées par les deux conjoints. Les hommes sont très présents aussi dans la culture du niébé et dans la recherche d'or. Un certain nombre d'activités sont quasi exclusivement le fait des femmes : culture de sésame, oseille, gombo, fabrication de nattes, broderie de draps, cueillette de nénuphars, cueillette de jujubes, fabrication de galettes et de beignets, etc.

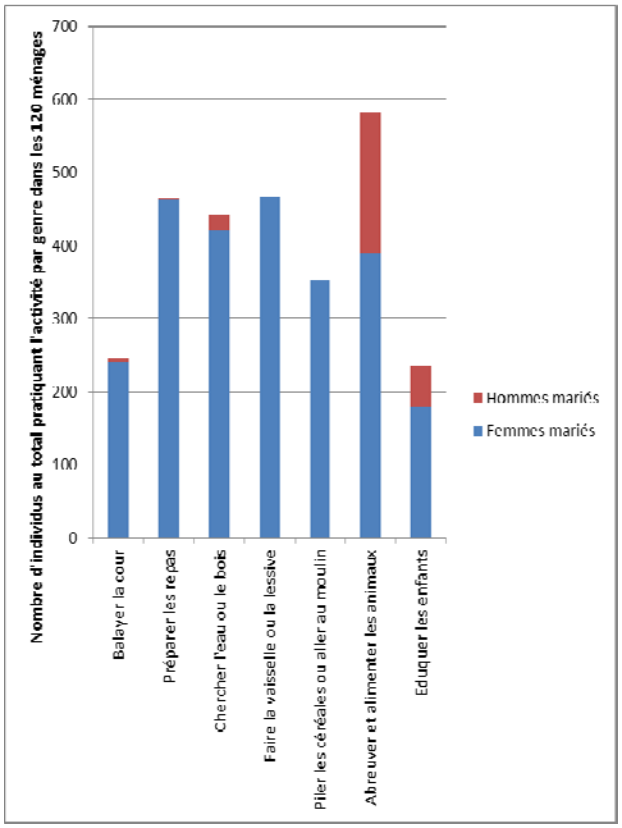

Figure 15.1. Répartition des activités domestiques dans les ménages à Saouga et Bidi

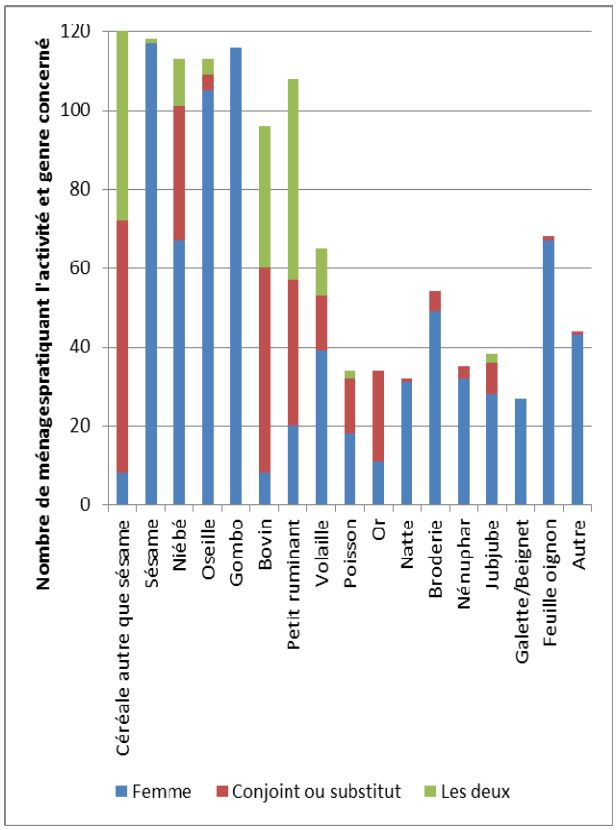

Figure 15.2. Pratique des activités économiques par les hommes et les femmes à Saouga et Bidi

Un deuxième résultat intéressant est la probable synergie entre plusieurs types d'activités pour les femmes (gestion de la trésorerie, capacité d'investissement, saisonnalités complémentaires, etc.) car ce sont souvent les mêmes qui en exercent plusieurs. On note plusieurs différences entre les groupes de femmes étudiés à Saouga. Les maraîchères sont proportionnellement plus nombreuses à cultiver le niébé[6] que les femmes non maraîchères, qui laissent cette production à leurs conjoints. On note aussi une différence marquée concernant la proportion des femmes qui pratiquent l'élevage : 21 maraîchères élèvent des bovins et 29 élèvent des petits ruminants ; tandis que 12 seulement élèvent des bovins et 17 élèvent des petits ruminants parmi les femmes non maraîchères. On ne note pas une telle différence pour l'élevage de volaille qui est par ailleurs plutôt le fait des femmes de Bidi. Les maraîchères de Saouga sont aussi un peu plus nombreuses à pratiquer l'orpaillage (7 femmes contre 3 parmi les femmes non maraîchères et une à Bidi) ou la cueillette de jujube (10 contre 3 parmi les femmes non maraîchères).

Un troisième résultat, qui conforte le projet de développement dans ses objectifs, est la plus grande indépendance acquise par les maraîchères de Saouga dans plusieurs domaines. Leur comportement est identique à celui des autres groupes pour les achats alimentaires qui sont surtout pratiqués par les hommes pour les céréales et par les femmes pour les condiments, le lait et les œufs ou les tubercules. Par contre, les maraîchères de Saouga sont plus nombreuses que dans les autres groupes à effectuer elles-mêmes certains achats non alimentaires : fournitures scolaires (12 femmes contre 2 parmi les femmes non maraîchères et 5 à Bidi), vélos et charrettes (5 femmes contre aucune dans les deux autres groupes) et animaux d'élevage (7 femmes contre 2 parmi les femmes non maraîchères et aucune à Bidi), probablement pour leurs propres activités.

[6] Dont les fanes sont riches en azote pour l'alimentation animale (animaux de trait et petits ruminants).

Les femmes de Saouga sont plus indépendantes que celles de Bidi pour prendre certaines décisions, ce qui pourrait être un effet de la culture. En effet, elles sont plus nombreuses à pouvoir se passer de l'autorisation de leurs conjoints pour choisir l'emplacement de leurs champs (20 maraîchères et 22 femmes non maraîchères contre 14 femmes à Bidi), pour augmenter les superficies à cultiver (22 femmes dans les deux groupes de Saouga contre 14 femmes à Bidi), pour utiliser de la main d'œuvre (18 maraîchères et 17 femmes non maraîchères contre 11 femmes à Bidi). En revanche, il existe un petit nombre de femmes dans les trois communautés (moins de cinq) pour lesquelles toutes ces décisions sont prises par le conjoint. En matière de production d'oignons, les maraîchères de Saouga sont plus nombreuses à prendre elles-mêmes les décisions concernant la date de démarrage de l'activité (36 femmes contre 13 à Bidi) et le nombre de planches à exploiter (37 femmes contre 16 à Bidi, où c'est souvent le régisseur du site qui prend cette décision). Par contre, il n'y a pas de différence pour les choix concernant le type de vente (gros ou détail), le lieu de vente et le type de clients, qui sont surtout le fait des femmes sur les deux sites.

L'effet culturel lié à l'ethnie se vérifie aussi dans d'autres domaines que la production puisque les femmes de Saouga sont plus libres de leurs déplacements que celles de Bidi (pour se rendre au marché, dans une réunion de famille ou dans une réunion avec d'autres femmes), sans grande différence entre les maraîchères et les femmes non maraîchères. Elles sont nombreuses à ne pas devoir demander l'autorisation de leurs conjoints pour ces différentes sorties.

Les maraîchères enquêtées à Saouga valident elles-mêmes leur acquisition d'indépendance financière, puisque 35 femmes déclarent avoir gagné en autonomie dans l'utilisation de leurs propres revenus au cours des dernières années contre 20 femmes non maraîchères, 4 maraîchères déclarent avoir un niveau d'autonomie inchangé contre 15 femmes non maraîchères, aucune maraîchère ne déclare avoir moins d'autonomie contre 4 femmes non maraîchères. A Bidi, 16 productrices ont vu diminuer leur niveau d'autonomie. Par contre, les maraîchères de Saouga sont moins nombreuses que les femmes non maraîchères et les femmes de Bidi à pouvoir se passer de l'autorisation du conjoint pour vendre en cas de besoin les produits du grenier afin de financer une dépense médicale (8 femmes seulement contre 12 dans les deux autres groupes). Ceci pourrait révéler une crispation des hommes sur leurs propres prérogatives face à des femmes qui gagnent en autonomie par ailleurs.

Ainsi, du fait sans doute de facteurs ethniques, mais également de l'ancienneté de la pratique du maraîchage, associés à d'autres activités économiques, sur des superficies exploitées plus importantes, il semblerait que les effets de l'insertion au marché sur la réduction des inégalités de genre soient plus perceptibles à Saouga qu'à Bidi.

Outre l'analyse de la situation de référence, la réflexion sur les indicateurs a mis en évidence un certain nombre de questions qui doivent orienter le choix et la recherche des informations à recueillir et des indicateurs à retenir au final : (i) Quelles échelles d'analyse : la femme, le couple homme-femme, l'exploitation ou l'unité de production, le ménage, l'organisation professionnelle, la communauté ? ; (ii) Quelles références pour mesurer comparativement les effets : la situation de l'homme (quelles « différences » entre hommes et femmes sont des « inégalités » ?), la situation de la femme antérieure au projet (renvoie à la question de la norme à atteindre), la situation de la femme en l'absence de projet (renvoie aussi à la question des alternatives à la production d'oignon : autres activités plus utiles, plus rentables…) ? ; (iii) Comment s'affranchir du problème de l'échelle de temps pour la mesure d'effets liés au changement social ? Le temps du projet est court et il y a un décalage temporel entre les actions du projet et leurs effets ; (iv) Qu'est-ce qui est évaluable, mesurable de façon opérationnelle dans et avec les ressources du projet ? ; (v) Quels indicateurs sont quantifiables et facilement mesurables ? Certains indicateurs paraissent techniquement plus faciles à mesurer (accès à la terre, répartition des tâches au sein du ménage, temps accordé à la

nouvelle activité, participation du conjoint aux tâches, accès au crédit et à l'équipement, participation des femmes dans les institutions, accès à l'information, etc.), d'autres paraissent beaucoup plus difficiles à mesurer (niveau de contrôle de l'activité, capacité de mobilité réelle des femmes pour s'approvisionner ou commercialiser, pouvoir de négociation des prix, statut de la femme, gestion des revenus, etc.) [7] ; (vi) Comment combiner une approche qualitative (exemple : repérage des freins socioculturels) et une approche quantitative (exemple : mesure de l'affectation du temps ou de l'utilisation du revenu) ? ; (vii) Comment qualifier les effets liés à l'inscription des femmes dans l'économie marchande tels que l'affrontement avec l'organisation traditionnelle ou les tensions entre hommes et femmes : font-ils partie du processus ou sont-ils des révélateurs d'échec ? ; (viii) Dans quelle mesure l'amélioration des conditions de vie des familles doit-elle être considérée comme un effet positif de l'activité économique des femmes ?

Suite à l'enquête dont quelques résultats ont été exposés ici, un certain nombre d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, considérés comme pertinents, précis, observables et exhaustifs, ont été proposés au sein du dispositif de suivi et évaluation pour rendre compte des effets du projet sur les activités des femmes et pour appréhender le niveau de réduction des inégalités de genre. Ceux-ci doivent être partagés et discutés avec les acteurs locaux et les bénéficiaires du projet.

3. Conclusion

Dans le contexte actuel d'ouverture aux marchés, l'une des voies préconisées pour la dynamisation des économies locales africaines et la réduction de la pauvreté des familles est le développement des activités génératrices de revenus des femmes, autopromu ou impulsé par les projets. Cependant, la globalisation économique peut avoir des effets incluants ou excluants sur les femmes. L'ouverture de leurs activités à de nouveaux réseaux et marchés avec la nécessité d'un plus haut niveau de maîtrise technique (qualité des produits, mécanisation, connaissance des marchés, etc.), quand elle leur est accessible, va souvent de pair avec le contrôle par les hommes des principaux flux, moyens et bénéfices, au détriment des femmes.

La localisation des femmes dans les secteurs de l'économie traduit ces rapports de genre. Leur présence dans l'agriculture prend souvent la forme de main d'œuvre familiale non rémunérée. Quand elles développent leurs propres activités de production, de transformation et de commercialisation, c'est souvent des activités à petite échelle, pénibles et peu rémunératrices, dans des filières courtes, en vente directe, orientées vers l'alimentation, aux produits périssables, où l'accès à la terre n'est pas indispensable, à faible investissement, où la rentabilité est faible.

L'inscription plus forte des femmes dans l'économie marchande et un nouveau rapport à la richesse peuvent modifier les relations de pouvoir et les rapports sociaux au sein des familles et déboucher sur des effets non attendus : surcharge de travail, risque de déconnexion avec l'organisation traditionnelle, tensions entre hommes et femmes, convoitise de l'activité par les hommes, etc. L'intégration au marché ne s'accompagne donc pas toujours d'une autonomisation des femmes, d'une meilleure reconnaissance de leur travail et de leurs compétences et d'une plus grande équité socioéconomique.

Dans plusieurs communautés africaines, et conformément au désir des femmes qui sont les premières à revendiquer une reconnaissance au sein de leur groupe social, il s'agit encore de trouver la voie étroite qui leur permettrait de bénéficier des effets positifs de l'économie marchande sur leur situation personnelle tout en préservant et en transformant progressivement le contenu de leur fonction de mères nourricières.

[7] D'après Moser (2007), l'égalité femmes-hommes passe par une transformation sociale inspirée et mobilisatrice. Quand peut-on dire que l'on a réussi ?